

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le harcèlement scolaire est un fléau qui frappe de nombreux enfants dans nos écoles. Il prend diverses formes, faits de violence physiques ou psychologiques. Non identifié et rapidement traité, il est à l'origine de conséquences dramatiques allant de la déscolarisation à la dépression et même à des tentatives de suicide.

L'usage des médias sociaux par les élèves ajoute une dimension à cette réalité de maltraitance à l'égard d'une partie des élèves. Le Collège peut-il me dire comment opère-t-on dans les écoles communales pour éviter que certains élèves ne soient la cible de faits de harcèlement ? Comment le corps enseignant et les directions sont formés et sensibilisés à l'égard de ces formes de violences ? En cas de signalement quelles mesures sont mises en œuvre ?

Comment repère-t-on les cas de harcèlement dont sont victimes certains élèves et comment réagit-t-on afin de couper court aux phénomènes de harcèlements ? Comment sont abordés les élèves harcelés et comment est mené le dialogue avec les parents dans le cadre de la recherche de solutions ? Comment sont abordés les élèves harceleurs ? Des campagnes de sensibilisation à l'égard des élèves sont-elles réalisées dans les écoles communales ? Concrètement de quelle façon ? Comment évalue-t-on l'évolution des phénomènes de harcèlement dans nos écoles. Dispose-t-on de données pour objectiver ces phénomènes ? Je vous remercie de vos éclaircissements.

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgende antwoord:

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour vos questions relatives au harcèlement scolaire dans nos écoles communales.

Des animations via le « Centre psycho-médicosocial », le service de promotion de la santé à l'école, des services d'actions en milieu ouvert ou des partenaires extérieurs ont lieu dans l'ensemble de nos écoles.

Voici quelques exemples, dans les écoles primaires : « TCC accueil », dont les activités s'inscrivent dans la prévention éducative, aide aux jeunes dans leur milieu de vie, et dans la prévention sociale, actions sur l'environnement social des jeunes, peut réaliser des animations à la demande de la direction sur les réseaux sociaux, quant au cyber-harcèlement, par des jeux.

A l'institut communal « Marius Renard - Bizet », un projet s'est développé cette année avec l'AMO « Sésame » tout au long de l'année sur des thèmes choisis par les élèves, dont la violence et le harcèlement.

A « l'Athénée Joseph Bracops », un projet avec les 1ères secondaires s'est fait durant 3 ans avec l'Antenne scolaire et un service de police spécialisé en matière de harcèlement.

A « l'Ecole secondaire Théo Lambert », un projet est en cours, avec les mêmes collaborateurs qu'à Joseph Bracops ainsi que l'ASBL « Jeune et Citoyen ».

La présence d'éducateurs permet d'avoir une attention ciblée plus importante sur ces problématiques. Le cours de philosophie et de citoyenneté aborde cette question également.

Dans certaines écoles les plans de pilotage ont pris comme objectif la problématique liée au harcèlement, donc les équipes pédagogiques se forment sur cette question.

En outre des webinaires de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ainsi que des formations volontaires existent sur la question, tout comme une série de supports donnés via les circulaires de la « Fédération Wallonie-Bruxelles ».

De nombreuses écoles ont aménagé leur cour de récréation avec des zones et une surveillance spécifique y est organisée. Certaines écoles font des récréations décalées afin qu'il n'y ait pas trop d'élèves en même temps sur la cour afin d'éviter ces problématiques.

Des livres sur le sujet à destination des professeurs et des élèves sont achetés.

Plusieurs écoles ont mis en place de manière récurrente des conseils de classe et des conseils d'école qui permettent d'intervenir en amont pour éviter que les cas de harcèlement se produisent, ils sont également un lieu de partage et d'écoute ce qui est essentiel dans la prévention du harcèlement.

Le dialogue est la clé de la gestion des cas de harcèlement que ce soit pour les élèves harcelés ou pour les élèves harceleurs.

Des rencontres en présence de la direction, du titulaire de classe, du « Centre PMS », des parents de l'élève harceleur et harcelé et le médiateur ont lieu pour évaluer la situation et trouver des solutions et des actes de réparation, voire la mise en place de contrats de comportement.

L'optique est de prendre autant en compte la situation de l'élève harcelé que de l'élève harceleur et de trouver ensemble des solutions.

Il n'y a pas de cadastre global du nombre de cas de harcèlement au sein de la commune mais chaque école est attentive à cette problématique et tente du mieux qu'elles peuvent d'assurer un suivi tant à court terme qu'à moyen et long terme.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie pour la mise au point car il s'agit d'un sujet important sur lequel il a récemment été sensibilisé par des parents d'élèves d'une école communale. Il estime que malgré les efforts déployés des lacunes subsistent. Il faut, plus que jamais, être attentifs aux signaux d'alerte malgré les outils déjà déployés ; il faut prendre en considération que certains types de profils sont plus susceptibles d'être harcelés. Même s'il s'agit de phénomènes complexes, les dégâts sont réels. Les victimes de harcèlement scolaire endurent un véritable calvaire.